

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne ---

Rapport n° 2
Conseil d'Administration du 6 décembre 2016

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire
Chapitre:

Article:

AVENANTS RELATIFS AUX MARCHES D'HABILLEMENT

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le Conseil d'Administration a autorisé le Président à signer le marché relatif à la fourniture d'effets d'habillement et protection individuelle pour 4 ans (2013-2016).

Différentes modifications, nous contraignent à passer des avenants sur ces marchés :

- Concernant les lots n°2 et n°6, la société Protection Incendie Morizot a fusionné avec la société Guy LEROY et a pris pour dénomination Bethancourt Protection Incendie.
- Concernant le lot n°8, changement de nom commercial des bottes sans modifier le prix et le modèle.
- Concernant l'ensemble des lots : prolongation de la durée des marchés d'un an dans l'attente de la stabilisation des nouvelles normes mises en œuvre en matière d'habillement.

Il convient d'autoriser le Président à signer les avenants correspondant.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 2;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide dans le cadre du marché habillement :

- De prendre acte de l'acceptation d'un avenant au lot n° 2, cagoule de protection contre le feu, et au lot n° 6, ceinture bleue avec boucle argent, initialement attribués à la société Protection Incendie Morizot et repris par la société Bethancourt Protection Incendie.
- De prendre acte de l'acceptation d'un avenant au lot 8, concernant le changement de nom commercial des bottes sans modifier le prix et le modèle.
- De prendre acte de l'acceptation pour l'ensemble des lots du marché de la prolongation de la durée d'un an par avenant dans l'attente de la stabilisation des nouvelles normes mises en œuvre en matière d'habillement
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble de ces avenants.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

Délibération nº 2

Conseil d'Administration du 6 décembre 2016

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire

Chapitre: Article:

Membres théoriques: 20 Membres en exercice: 20 Membres présents:.... 15 Votants:...... 15

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Affiché le

- 5 JAN. 2017

Le 6 décembre 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 16 novembre 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départe presente de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

ARRIVÉ LE

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

- 5 JAN. 2017

D.R.C.T.A.J

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel-GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, représenté par Monsieur Cédric BONAMIGO, Directeur de Cabinet

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental

M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental

M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier

M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers

M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier

M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs pompiers volontaires non officiers

Excusé(s): MM. Pierre-Jean VERZELEN, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Daniel GARD, Mme Monique BRY, Lieutenant Denis COUTANT

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,

Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,

MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Christiane CHAUSSON de la direction départementale.

AVENANTS RELATIFS AUX MARCHES D'HABILLEMENT

Vu le rapport n° 2;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide dans le cadre du marché habillement :

- De prendre acte de l'acceptation d'un avenant au lot n° 2, cagoule de protection contre le feu, et au lot n° 6, ceinture bleue avec boucle argent, initialement attribués à la société Protection Incendie Morizot et repris par la société Bethancourt Protection Incendie.
- De prendre acte de l'acceptation d'un avenant au lot 8, concernant le changement de nom commercial des bottes sans modifier le prix et le modèle.

..../...

- De prendre acte de l'acceptation pour l'ensemble des lots du marché de la prolongation de la durée d'un an par avenant dans l'attente de la stabilisation des nouvelles normes mises en œuvre en matière d'habillement
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble de ces avenants.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX